

DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU :

Mardi 07 juin 2016

L'an deux mille seize, le mardi 07 juin à 19 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Francis KOCK, Maire.

Etaient présents : Mmes Nadège DELPECH, Mélanie MAGNIER (ANDRÉ), Maggy PEZZINI, MM Francis KOCK, Serge BOULANGER, Bernard CARON, Francis DEMARQUE, Jean-Pierre DURET, Jean-Louis DUROS, Jean-Paul LEQUEUX et Jean-Jacques REMY.

Etaient absents :

Frédéric NAVARRE ayant donné pouvoir à Jean-Louis DUROS;
Anne-Marie VIGNERON
Elodie PEYOIS.

M. Jean-Louis DUROS a été nommé secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 19 heures 30.

En introduction, avant d'entamer l'ordre du jour, Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Nicolas COUSIN, adjoint administratif et Madame Tiphaine FOUSSON enseignante, afin qu'ils puissent exposer leur projet aux membres du conseil. Ce couple, qui s'installera rue de la forêt à Brancourt en juillet prochain, souhaite se reconvertir dans la permaculture. Ils ont déjà en vue l'achat de terrains rue saint Maurice mais ont besoin d'un accès sur la rue et d'un emplacement pour installer un distributeur de fruits et légumes. Pour cela, ils demandent à la commune de leur vendre le petit espace vert situé face à la ferme, à la sortie en direction de Prémontré. Dans l'avenir, ils souhaitent faire bâtir.

A 20h00, à l'issue de cette présentation, argumentée par un dossier illustré de photos, le couple quitte la salle. Le conseil peut alors débattre sur l'opportunité d'accepter cette demande.

Les membres du conseil ne semblent pas favorables à la vente de l'ensemble de l'espace vert. Devant les avis partagés, Monsieur le maire propose que soit procédé à un vote indicatif, sans délibération.

A la question : êtes-vous favorable à la vente par la commune d'un accès au terrain ? Le conseil se déclare favorable à 9 voix pour, une voix contre et une abstention.

A la question êtes-vous favorable à la vente de places de parking et d'un emplacement pour le chalet abritant les distributeurs ? Le conseil ne peut se départager avec 3 voix pour, 3 voix contre et 5 abstentions.

Une réunion aura lieu le vendredi suivant sur l'emplacement en question afin de pouvoir se rendre compte sur place.

ORDRE DU JOUR :

Recensement de la population :

Du 19 janvier au 18 février 2017 aura lieu un nouveau recensement de la population. La désignation de l'équipe de recensement étant du ressort du Maire, Francis KOCK propose de reconduire celle ayant mené à bien le dernier recensement. Le conseil approuve la désignation de Mme Dorothee BOULARD en qualité de coordinatrice et Odile BENOIT d'agent recenseur.

Fête communale :

Jean-Jacques REMY confirme l'affiche du spectacle du dimanche 28 août à 15h30. Il s'agira bien de Josette JANSSEN pour une prestation du genre des VAMPS d'une durée de 1h30. Le contrat prévoit un cachet de 490 € + la SACEM ainsi que deux repas le midi.

Le repas communal est également confirmé le soir du vendredi 26 août.

Cantine :

Jean-Louis DUROS propose au conseil le renouvellement du contrat des repas de la cantine. Sont en compétition les deux sociétés API et NEWREST (ex APETITO), la société détentrice du marché depuis la création de la cantine. Les prestations proposées sont sensiblement les mêmes, la société API proposait un repas de 2,86€ à 3,02€ mais NEWREST qui proposait 3,06€ a revu son offre en l'alignant sur les prix proposés aux cantines de la Communauté de communes du val de l'Ailette à 2,74€ TTC. Le conseil municipal, à l'unanimité choisi de reconduire le contrat de NEWREST pour 3 ans.

Ecoles :

Parmi les effets de la Loi NOTRe, le conseil départemental ne pourra plus financer le transport scolaire des primaires, cette compétence relevant exclusivement de la commune. Mme Gagnon, la directrice de l'école demande si le conseil municipal continuera à subventionner les sorties à la piscine. A l'unanimité, le conseil financera 10 séances de natation et leur transport.

Dans la suite de cette décision, le conseil s'annonce favorable à l'unanimité au financement de deux déplacements le 30 juin afin que tous les élèves de primaire puissent participer au tournoi de basket à Coucy-le-Château.

Subvention :

Le club de Basket a proposé gratuitement les séances de basket aux classes de primaire et a offert les paniers démontables. Monsieur le Maire propose de le remercier et le conseil, à l'unanimité accorde une subvention de 150€.

USEDA :

L'USEDA propose à la commune d'adhérer aux tarifs de gaz obtenus en achat groupé à 22,3780 € le KWH (contre 26,40 à Antargaz et 27,841 pour Total). Le conseil accepte à l'unanimité.

Cabine téléphonique :

Orange a adressé à la commune un courrier annonçant la suppression de la cabine téléphonique qui est placée devant la mairie. En 2015, cette cabine n'a émis que 5 secondes de communication.

Assurances :

L'assureur AXA, reçu ce jour par M. le Maire et deux de ses adjoints, va adresser à la commune une proposition couvrant l'ensemble des prestations, (immobilier et matériel).

La SMAC ayant déjà adressé une proposition, il est décidé de demander à M. LECONTE, l'assureur actuel, de réaliser un nouveau devis.

La réparation du filet entourant le clocher de l'église, endommagé par les intempéries, ne sera pas pris en compte par l'assurance car il est considéré comme un grillage et non couvert par le contrat.

SPANC :

Monsieur le Maire revient sur la réunion publique du 19 mai dernier au sujet du SPANC (service public d'assainissement non collectif). Il confirme une nouvelle fois que le contrôle et son paiement (98€) sont obligatoires. Il répète qu'il ne pourra pas y avoir d'assainissement collectif (tout à l'égout) à Brancourt. Il rappelle qu'il est important de comparer les coûts entre le tout à l'égout et l'assainissement non collectif. En effet, outre le prix du raccordement (375€ au moment des travaux mais qui s'élève à 2750€ si le raccordement est fait six mois après), il faut ajouter le prix des travaux à réaliser à l'intérieur de son terrain, les travaux de vidange complète et de désactivation de la fosse septique (obligatoire) et bien sur, la taxe d'assainissement sur la facture d'eau... Par ailleurs, en milieu rural, il n'y a plus de collectivités capables de financer l'assainissement collectif du fait de la baisse de taux de subvention.

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES :**Préfet :**

Le nouveau Préfet de l'Aisne Nicolas BASSELIER annonce par une lettre à monsieur le Maire, sa nomination et sa satisfaction d'arriver dans notre département. Il remplace M. Raymond LE DEUN.

Fusion de communes :

Jean-Jacques REMY annonce qu'une réflexion est lancée au sein de la CCVA sur la fusion de communes. En effet, à l'avenir, les communes de moins de 3000 habitants seront peu éligibles aux subventions (région et département).

Plusieurs communes ont créé un groupe de travail sur la fusion (Anizy, Lizy, Wissignicourt, Merlieux, Suzy Faucoucourt, Bassoles et Brancourt). La prochaine réunion aura lieu à Brancourt.

Cette réflexion, si elle se poursuit, pourrait durer 2 ou 3 ans. En cas d'aboutissement de cette réflexion, et après consultation de la population une fusion serait possible au 1^{er} janvier 2020. Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit d'une réflexion et pas d'une procédure entamée.

Travaux :

Jean-Paul LEQUEUX présente un devis pour 6 avaloirs de bouches d'égout pour 582,91€ TTC. Ces avaloirs permettront la réfection par nos employés communaux de 6 bouches d'égout endommagées. Le conseil accepte le devis.

Il présente ensuite un devis de 737,87€ pour l'achat de 8 énormes jardinières (L 1m, l 40 cm et h 50 cm). Elles seront destinées à remplacer les disgracieuses barrières métalliques sur le parking de l'école primaire. Il reste à négocier le coût de la livraison.

Mélanie MAGNIER demande de la part de Mme VIGNERON que soient bouchés des trous sur la chaussée rue de la croix rouge.

Ecologie :

Jean-Louis DUROS reprend un sujet déjà abordé au conseil précédent et rappelle que le SIRTOM, par le biais des poubelles jaunes ne recycle quasiment que les bouteilles en plastiques. Tous les autres plastiques finissent à l'enfouissement. Il rappelle que l'enfouissement coûte cher et que le recyclage rapporte de l'argent. Il ajoute qu'une association d'insertion de Saint-Gobain, ASHE (association au service de l'Homme et de l'environnement) recycle tous les plastiques. (Les sachets en plastique, les pots de plantes, les bâches en plastique, sacs de croquettes...). Il proposera au conseil de juillet, de créer à Brancourt un centre d'apport volontaire de ces plastiques, comme cela se fait déjà à Vauxaillon.

SIRTOM :

Jean-Jacques REMY annonce que le SIRTOM a passé des conventions avec deux associations d'insertion et qu'à la déchetterie de Lizy des points de collecte permettent de déposer des vélos et des tondeuses qui seront réparés au profit de jeunes en recherche d'emploi afin de les aider dans leurs déplacements.

Jury d'assises :

Jean-Pierre DURET rend compte de sa mission à l'hôtel de ville de Laon le 20 mai pour le tirage au sort du jury d'assises. 8 Brancourtois ont été tirés au sort sur les listes électorales.

Voisins vigilants :

Jean-Pierre DURET demande ou en est le projet de participation de la commune au dispositif Voisins vigilants. Seules quatre personnes se sont portées volontaires à la mairie. Monsieur le maire demande à M. DUROS de préparer une notice explicative qui sera diffusée dans les boîtes aux lettres. S'il n'y a pas d'avantage de volontaires le projet sera abandonné.

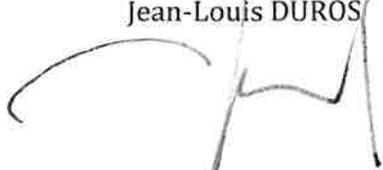
Prochain conseil :

La date du prochain conseil reste fixée au mardi 5 juillet 2016 à 19h30.

La séance est levée à 22h00.

Ainsi fait et délibéré, ont signé les membres présents.

Le Secrétaire de Séance
Jean-Louis DUROS



Le Maire
Francis KOCK

